



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 2^e jour du mois de **FÉVRIER** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'heure et l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

La conseillère Rollande Rouleau et le conseiller André-Jean Bédard sont absents.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil.*

La directrice générale, Me Karine Duhamel et la greffière par intérim, Me Katherine Beaudoin, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il y n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-02-7216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-02-7217

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2015 soit acceptés tel que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Aucun sujet ou question n'est apporté à directrice générale concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

4.0 **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01 **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les listes de délégation de pouvoir du mois de janvier 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	534,82 \$
Véronique Blouin (salaires) :	82 674,81 \$
Véronique Blouin (divers) :	3 765,57 \$
Michael Houle :	29 633,57 \$
Christopher Goodsell :	2 002,28 \$

4.02 **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'an 2015 lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

Le rapport présenté indique également les revenus perçus au cours de cette période et ceux prévus au budget, ainsi que les dépenses effectuées à la date de l'état du budget et celles prévues au budget.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

6.01
2015-02-7218 **Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en janvier 2015 :	77 084,52 \$
Les comptes à payer de 2014 :	80 409,31 \$
Les comptes à payer de janvier 2015 :	151 822,76 \$

ADOPTÉE

6.02 **Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales pour les années 2014 et précédentes, mise à jour en date du 30 janvier 2015, laquelle est jointe à la présente sous l'**Annexe D**.

6.03
2015-02-7219 **Liste des comptes crédités, à radier ou à ajuster (6.03)**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a dû faire quelques écritures d'ajustement créditant ainsi certains comptes, le tout tel que listé;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE les arrérages de taxes municipales ainsi que des comptes divers se prescrivent après trois ans en vertu de l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit approuver ces crédits et ces ajustements et qu'ils sont d'une somme totale de **495,50 \$**;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les crédits de la liste et autorise la trésorière à effectuer les écritures d'ajustement requises au montant total de **495,50 \$**.

ADOPTÉE

6.04

2015-02-7220

Salaires des employés municipaux pour l'année 2015 – Indexation au coût de la vie (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de la préparation de son budget 2015, a prévu, en respectant la politique salariale en vigueur, d'octroyer un ajustement au coût de la vie à ses employés municipaux;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accorde aux employés municipaux visés par ladite politique salariale, un ajustement au coût de la vie (taux à l'indexation du coût à la consommation au fédéral) de **1,5 %** pour l'exercice 2015, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015. Le montant de la dépense sera approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

6.05

2015-02-7221

Amendement à la grille salariale (6.05)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'indexation au coût de la vie, la grille salariale doit être amendée, le tout, tel que présenté à la grille ci-jointe en **Annexe E**;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve la modification et adopte la grille salariale 2015 modifiée, jointe aux présentes en **Annexe E**.

ADOPTÉ

6.06

2015-02-7222

Émission d'une carte de crédit pour la trésorière-adjointe (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière-adjointe, Mme Isabelle Poulin, bénéficie d'une délégation de pouvoirs et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'elle puisse obtenir une carte de crédit et qu'une limite de 5 000 \$ serait appropriée;

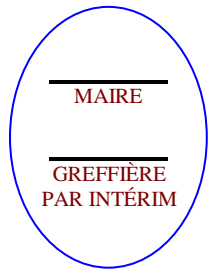
Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**



QUE le conseil mandate la trésorière pour faire une demande d'émission de carte de crédit pour la trésorière-adjointe, au nom de Mme Isabelle Poulin, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions, pour un montant alloué maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE

6.07
2015-02-7223

Nomination de la responsable des clés (6.07)

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Blouin est responsable de la distribution des clés de tous les bâtiments municipaux, et ce, en tant que trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Blouin quittera ses fonctions et qu'il est devenu nécessaire de transférer cette responsabilité à un autre employé de la Ville;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme la réceptionniste et adjointe administrative, madame Joanne Fontaine, responsable de la distribution des clés des bâtiments municipaux.

QUE le conseil mandate et autorise la trésorière à remplir et signer les documents nécessaires afin de procéder au transfère de responsabilité des clés des bâtiments municipaux, et la greffière par intérim à les transmettre à AGC Serrurier inc., entreprise responsable de la fourniture des clés.

ADOPTÉE

6.08
2015-02-7224

Modification au contrat de courtage avec messieurs Jacques Dupont et Troy Winter pour la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale (6.8)

CONSIDÉRANT QU'un contrat de courtage immobilier est en vigueur jusqu'en mars 2015 avec messieurs Jacques Dupont et Troy Winter pour la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est actuellement fixé à 159 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de diminuer le prix de vente de l'immeuble;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise, le maire ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville une modification au contrat de courtage avec messieurs Jacques Dupont et Troy Winter afin d'établir le prix de vente de la propriété située au 70-74, rue Principale à 149 000 \$.

ADOPTÉE

6.09
2015-02-7225

Maintien du service de garde pour les bris d'aqueduc et les refoulements d'égout pour une durée indéterminée (6.09)

CONSIDÉRANT QU'un service de garde pour les bris d'aqueduc et les refoulements d'égout avait été mis sur pied en novembre 2014 afin d'offrir un meilleur service aux citoyens dans l'éventualité où des problèmes surviendraient en dehors des heures régulières du département des Travaux publics;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'une période d'essai de trois (3) mois avait été établie pour ce service afin de juger de la pertinence et de l'utilité de poursuivre ce service;

CONSIDÉRANT QUE ce service de garde prendra fin le 3 février 2015 et que ce dernier a été jugé efficace;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil maintienne le service de garde pour les bris d'aqueduc et les refoulements d'égout pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

6.10

2015-02-7226

Mise à jour du dossier de la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec - Nomination de mandataires 6.10)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à transiger auprès d'Hydro-Québec;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme la directrice générale, Me Karine Duhamel, et la trésorière-adjointe, madame Isabelle Poulin, afin que ces dernières puissent agir à titre de mandataires dans le dossier de la Ville auprès d'Hydro-Québec.

QUE les personnes actuellement autorisées pour agir auprès Hydro-Québec soit retirées, le cas échéant.

ADOPTÉE

6.11

2015-02-7227

Amendement à la résolution n° 2014-07-7008 intitulée « Amendement à la résolution n° 2014-06-6948 intitulée " Vente des lots 924-5 et 924-8 du cadastre du Canton de Stanstead et des lots 111-122 et 111-149 de Rock Island à M. Jacques Dupont et M. Renaud Bélanger " » (6.11)

Le conseiller Paul Stuart se retire. Il est 19 h 07.

CONSIDÉRANT QUE la Ville acceptait de vendre les lots 924-5 et 924-8 du cadastre du Canton de Stanstead et les lots 111-122 et 111-149 du cadastre de Rock Island, circonscription foncière de Stanstead, à M. Jacques Dupont et M. Renaud Bélanger, pour la somme de **500 \$** par la résolution 2014-06-6948;

CONSIDÉRANT QUE le nom de M. Renaud Bélanger a été remplacé par celui de M. Steven Colby quant à la vente des lots 924-5 et 924-8 du cadastre du Canton de Stanstead et les lots 111-122 et 111-149 du cadastre de Rock Island par la résolution n° 2014-07-7008;

CONSIDÉRANT QUE M. Bélanger a vendu son terrain à M. Steven Colby et Mme Roxanne Maurice, et qu'il est opportun d'ajouter le nom de Mme Roxanne Maurice à la résolution n° 2014-07-7008;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale qui a été effectuée à la fin de l'an 2014 a modifié les numéros des lots et le nom des cadastres;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le terrain dont M. Jacques Dupont, M. Steve Colby et Mme Roxanne Maurice souhaitent se porter acquéreurs porte désormais le numéro 5 629 085 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ce terrain, propriété de la Ville, permettra aux acquéreurs d'accéder aux lots adjacents, soit les lots portant les numéros 5 076 255 et 5 076 369 du cadastre du Québec;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende la résolution n° 2014-07-7008 de façon à ce que le nom de Mme Roxanne Maurice soit ajouté aux noms de M. Jacques Dupont et M. Steve Colby.

QUE la Ville accepte de vendre le lot 5 629 085, à M. Jacques Dupont, M. Steven Colby et Mme Roxanne Maurice, pour la somme de **500 \$**, taxes en sus. Les frais de notaire, d'enregistrement et tout autre frais afférents sont à la charge des acheteurs.

QUE la vente est conditionnelle à ce qu'une servitude de passage réelle et perpétuelle soit consentie à la Ville afin de permettre le virement de tout véhicule, laquelle s'étend sur 20 mètres à compter de l'emprise de la rue Notre-Dame Est. Les frais de déneigement et d'entretien sont à la charge de la Ville.

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

Le conseiller Paul Stuart reprend son siège. Il est 19 h 08.

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2015-02-7228

Règlement intitulé « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » - Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Wayne Stratton* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » sera déposé;

Ce règlement a pour objet d'édicter des règles concernant le stationnement hivernal dans les entrées privées, tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

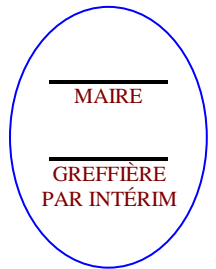
2015-02-7229

Aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**



CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead prévoit un total de vingt et une formations pour ses pompiers au cours de l'année 2015 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la Ville présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2015-02-7230

Club de hockey Cosom de Stanstead - Demande d'assurance suite à sa création (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le Club de hockey Cosom de Stanstead a été créé;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Éric Poitras, Allen Buzzell et Jack Gustin sont responsables de l'organisation du Club de hockey Cosom, de toutes ses activités, ainsi que du paiement des frais de 25 \$ par joute pour la location du gymnase;

CONSIDÉRANT QUE les joutes auront lieu hebdomadairement du 20 janvier 2015 au 31 mai 2015, au gymnase de l'école primaire Sunnyside située au 441, rue Dufferin, à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'une assurance responsabilité civile générale qui couvre les dommages matériels et corporels qui peuvent être causés à des tiers non participants à une activité;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'aucun frais additionnel ne s'applique lorsqu'une ligue sportive est ajoutée à la police d'assurance;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance du Club de hockey Cosom de Stanstead.

QUE tous les participants aux activités des ligues incluses dans la police d'assurance de la Ville signent désormais le formulaire *Acceptation des risques et renonciation*, de sorte qu'ils soient conscients des risques que comportent l'activité et qu'ils ne sont pas couverts en cas d'accident causant des dommages matériels ou corporels.

ADOPTÉE

11.02
2015-02-7231

Demande de dons par les organismes à but non lucratif pour l'année 2015 (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu plusieurs demandes de dons pour l'année 2015 dont il a tenu compte lors de la préparation des prévisions budgétaires et dont le détail des organismes et des montants est énuméré dans le tableau des dons faits aux organismes à but non lucratif joint à la présente en **Annexe F**;

CONSIDÉRANT QUE le total de la dépense se chiffre à **47 170 \$**;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde une contribution financière aux organismes énumérés dans le tableau des dons fait aux organismes à but non lucratif joint à la présente en **Annexe F**.

QUE le don de **4 000 \$** destiné à la ligne d'hockey mineur soit remis ainsi : **3 000 \$** directement aux résidents de Stanstead dont les enfants sont inscrits à la présente saison, au prorata du nombre desdits enfants et **1 000 \$** à l'Association de hockey mineur des frontières.

QUE le montant total de la dépense de **47 170 \$** soit approprié à même les budgets 2015 Loisirs et Culture (**34 200 \$**) et Administration (**12 970 \$**).

QUE le conseil autorise la trésorière à remettre les chèques, à compter de mars 2015, sur réception de leur programme détaillé d'activités et de leur rapport de revenus et dépenses.

QUE le conseil accepte d'offrir le service de photocopies gratuitement aux organismes sans but lucratif qui en font la demande.

ADOPTÉE

11.03
2015-02-7232

Demande de don – Festival Frontière en Fête, course de 5 km, édition 2015 (11.03)

CONSIDÉRANT QUE le *Festival Frontières en Fête* aura lieu cette année le 11 juillet 2015;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde au *Festival Frontières en Fête*, pour le volet course 5 km, la collaboration suivante :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

- 56 épinglettes des armoiries de la Ville de Stanstead, lesquelles seront insérées au centre des médailles remises aux participants;
- 600 photocopies du dépliant-formulaire d'inscription;
- permission d'utiliser les terrains de l'hôtel de ville, trois tables, deux poubelles, le tableau d'affichage extérieur et, en cas de mauvaise température, la permission de disposer d'une salle afin de pouvoir compiler les résultats de 9 h à 11 h.

Cette dépense est appropriée à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

11.04

2015-02-7233

Amendement au contrat de travail de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire (11.04)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le contrat de travail de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead l'amendement au contrat de travail avec la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, dont copie est classée au dossier de l'employée. Le montant de la dépense étant prélevé à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Comité consultatif d'urbanisme (12.01)

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 21 janvier 2015.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de janvier 2015.

12.03

2015-02-7234

Demande de modifications extérieures – 19, boulevard Notre-Dame Ouest (12.03)

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ajouter un étage sur environ la moitié de l'étage supérieur;

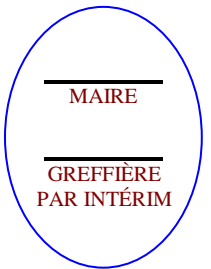
CONSIDÉRANT QUE la zone permet les bâtiments de 3 étages, jusqu'à concurrence de 12 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE des croquis ont été déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande, telle que déposée;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**



*Il est proposé par Frances Bonenfant
Et appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à ajouter un étage sur environ la moitié de l'étage supérieur .

ADOPTÉE

12.04
2015-02-7235

Modification d'enseignes – 14, chemin Fairfax (12.04)

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification d'enseignes a été déposée en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer le panneau sur les deux côtés des enseignes sur les poteaux et sur les murs Est, Sud et Nord du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE des croquis ont été déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande, telle que déposée;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à changer le panneau sur les deux côtés des enseignes sur les poteaux et sur les murs Est, Sud et Nord du bâtiment.

ADOPTÉE

12.05
2015-02-7236

Adhésion à la Corporation des Fleurons du Québec (12.05)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la Ville de Stanstead à la Corporation des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation totale pour la 10^e édition (2015-2017) a été établi à **1 075 \$**, taxes en sus;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **1 075 \$** taxes en sus pour l'adhésion de la Ville à la corporation *Les Fleurons du Québec*, et ce pour la 10^e édition (2015-2017). Le montant de la dépense est à prévoir et à répartir aux budgets Aménagement et Urbanisme 2015, 2016, et 2017.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2015-02-7236

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 29.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

*M. Philippe Dutil,
Maire*

*M^e Katherine Beaudoin,
Greffière par intérim*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 2 février 2015 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2015-02-7218

2015-02-7231

2015-02-7236

2015-02-7220

2015-02-7232

2015-02-7225

2015-02-7233

Signé en ce 3^e jour du mois de février de l'an deux-mille-quinze.

Véronique Blouin, trésorière